

C HAMPROUGIER (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

Champ'Rougier, Champ-Rogier, Champrougier,

Village de l'arrondissement et du canton de Poligny, perception de Colonne, bureau de poste de Sellières ; succursale érigée le 16 mars 1838, composée de Champrougier, Chemenot et Pont-du-Bourg ; à 16 km de Poligny, 25 d'Arbois et 25 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 225^m.

Il est traversé par la route départementale n° 1, de Paris à Lons-le-Saunier, par les chemins vicinaux tirant à Foulenay, aux Deux-Fays, à la route départementale n° 1, à Chateley, à Chemenot, par le chemin dit de la Chênée et par le ruisseau d'Ainson. La Chênée, la ferme de Truges, le moulin de Chancelier, appelé aussi moulin des Corbières ou des Courbières, le grand Bellemain et la partie du hameau de Pont-du-Bourg, comprise entre le ruisseau d'Ainson et la route de Dole à Lons-le-Saunier, font partie de la commune.

Ce village est situé sur plateau de la Bresse. Les maisons sont isolées, construites en terre, pans de bois ou pierre et couvertes en chaume, à l'exception de 8, couvertes en tuiles. Elles sont mal bâties et manquent d'air et de lumière.

Population : en 1790 , 255 habitants ; en 1846 , 311; en 1851 , 303, dont 143 hommes et 160 femmes ; population spécifique par km carré, 54 habitants ; 60 maisons, savoir : à la Chapelle, 6 ; au village, 18 ; à la Chênée, 12 ; aux Truges, 6 ; au Grand-Bellemain, 4 ; au moulin de Corbières, 1 ; au Pont-du- Bourg, 15 ; 70 ménages.

Les habitants n'émigrent **pas** ; **ils** sont tellement attachés à leur pays qu'ils ne peuvent le quitter sans être promptement atteints de nostalgie.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Vocabulaire : Assomption de la sainte Vierge. Paroisse de Colonne.

Série communale à la mairie. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 2339 à 2345, 3 E 3670, 3 E 8708, 3 E 8937 à 8939 et 3 E 13247. Tables décennales : 3 E 1304 à 1313.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 185 et 186, 5 Mi 1208, 2 Mi 859, 2 Mi 2017 et 2018, 5 Mi 17 et 18 et 5 Mi 1184.



Cadastre : exécuté en 1835 : surface territoriale, 875^h 10^a ; surface imposable, 864^h 94^a, savoir : 520^h 92^a en bois, 164^h 72^a en terres labourables, 83^h 09^a en prés, 86^h 32^a en étangs, 5^h 72^a en pâtures, 2^h 39^a en sol et aisances des maisons, 1^h 77^a en jardins, d'un revenu imposable de 9.094 fr. ; contributions directes en principal 1673 fr.

Le sol, fertile, mais privé en partie d'engrais, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, des légumes secs, du maïs, de la navette, des betteraves, beaucoup de fruits, du foin et des fourrages artificiels.

Il y a sur le territoire de nombreux et beaux étangs, dont l'exploitation opère périodiquement une métamorphose complète dans l'aspect du pays. Les champs restent neuf années sous l'eau, et la dixième revient au labour, engraisés d'un limon fertile. On y pêche de la carpe, du brochet, de la tanche, de la perche et de l'anguille. Ils fournissent 250 kg de carpes par hectare. Le poisson est vendu à raison de 60 c. le kg, terme moyen, à des marchands en gros, qui le font dégorger dans l'eau courante et le vendent comme poisson de rivière à Dole, à Besançon, à Dijon et dans les autres villes environnantes. Le terrain mis en assec pendant un an, est loué aux habitants du lieu pour y cultiver du maïs, des pommes de terre et de l'avoine. On tue sur le bords de ces étangs beaucoup de gibier d'eau, tels que des canards sauvages, des morelles, des sarcelles, des bécassines, des rougeots, des râles, des poules d'eau.

Le sol, autrefois très marécageux, répandait dans l'air des émanations putrides et pestilentielles qui occasionnaient des fièvres épidémiques auxquelles la santé la plus robuste ne pouvait résister. Depuis que des fossés d'assainissement ont été ouverts, ces inconvénients ont diminué et disparaîtraient entièrement si les habitants éloignaient les fumiers de leurs habitations et mangeaient moins de fruits verts.

Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

Le produit des céréales suffit à la consommation de la commune. On importe le vin.

On élève des bêtes à cornes, des cochons, quelques moutons et des volailles. On y engraisse des bœufs et des cochons.

On trouve sur le territoire d'abondantes tourbières qui ne sont pas exploitées, parce qu'on ignore dans le pays l'excellent parti qu'on pourrait en tirer pour le chauffage.

Les habitants fréquentent habituellement les marches de Sellières.

Foires : Il y a depuis un temps immémorial six foires par an, qui se tiennent au hameau de Pont-du-Bourg, dont elles ont pris le nom. Elles sont fixées aux 29 janvier, 15 mars, 15 mai, 20 août, 18 septembre et le 2 décembre. On y vend des bêtes à cornes, des bœufs gras, principalement à la foire de mai, des moutons, des chevaux, des cochons et surtout des cochons gras aux foires de décembre et de janvier, des veaux, des étoffes, de la chapellerie, de la cordonnerie, de l'épicerie, de la quincaillerie, de la mercerie et des fruits. Ces foires sont considérables et jouissent d'une grande réputation.

Il y a un moulin dit le moulin de Courbières, à trois paires de meules. Il y en avait autrefois un autre sur la chaussée de l'étang Chancelier, très renommé pour la mouture du maïs. On l'a laissé tomber en ruines depuis 1840.

Les patentables sont : quatre aubergistes, un sabotier, un boucher, trois tisserands. Un maréchal-ferrant taillandier y réussirait. Un débit de tabacs, établi à Champrougier, existe par tolérance dans la commune du Chateley.

Biens communaux : une église, un cimetière contigu, clos de murs, un presbytère acheté en 1832, une maison commune insuffisante, acquise récemment, qui renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, le logement de l'institutrice et la salle d'étude ; enfin 26^h 09^a de prés, bois et pâtures, d'un revenu cadastral de 235 fr.

Bois communaux : 157^h 56^a, dont 4^h 72^a sont délivrés annuellement. A la suite du partage des bois communaux fait entre les diverses communes composant l'ancienne terre de Colonne, Champ-Rougier a ses forêts très éloignées de son territoire, tandis que d'autres communes ont les leurs sur Champrougier. Ce partage bizarre rend l'exploitation très difficile et anéantit les droits de parcours.



Budget : recettes ordinaires 3.001 fr.; dépenses ordinaires 3.001 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ordinaires 59 fr., provenant d'un legs fait en 1819, par M. Bulabois.

NOTICE HISTORIQUE

La terre seigneuriale de Colonne se composait de quatre bûtis. L'un d'eux, appelé le bûtis de Bresse, comprenait les villages de Chateley, de Champrougier, de Chemenot et de la Charme.

On a cru longtemps que les différents villages dispersés dans cette vaste seigneurie devaient leur origine aux droits importants, accordés par le souverain, à des colons étrangers, au XIII^e et au XIV^e siècle, dans ses magnifiques forêts. C'était une grave erreur. Champrougier en offre la preuve. La partie du territoire, située au sud-ouest du village et appelée le Champ-d'Avaux, est jonchée de débris de constructions romaines. On y trouve fréquemment des tuiles à rebords, des briques, des pans de murs, des fondations, des voûtes, des anneaux, des médailles appartenant à l'époque gallo-romaine.

Seigneurie : Ce village dépendait, pour la justice haute, moyenne et basse, de la prévôté de Colonne.

Fief d'Aumont : En 1590, Humbert L'Inglois, premier maître à la chambre des comptes de Dole, se qualifiait de sieur de Champrougier. Le fief qu'il possédait passa à sa famille qui l'a conservé jusqu'au moment de la révolution de 1789.

Fief de Bersaillin : MM. de Froissard, seigneurs de Bersaillin, possédaient à Champrougier, à titre féodal, un domaine assez considérable pour les autoriser à ajouter à leurs titres celui de seigneurs de Champrougier. Il eût été plus exact, mais moins honorable, de se qualifier de seigneurs à Champrougier. De ce domaine dépendaient de vastes constructions, composées d'une maison de maître qu'habita longtemps le Chevalier de Froissard-Bersaillin, de deux bâtiments d'exploitation et d'une tour servant de pigeonnier. Tous ces bâtiments ont été démolis en 1832, à l'exception de l'habitation, qui a été achetée par la commune pour y établir le presbytère.

Chapelle Saint-Nicolas : Depuis un temps fort ancien, existait dans ce village une chapelle dédiée à saint Nicolas, patron de la commune. Elle était richement meublée et décorée lorsque la révolution française éclata. Fermée à cette époque, elle ne fut ouverte de nouveau qu'en 1828, mais ses ornements avaient disparu. Réparée en 1833, elle fut démolie en 1838, et sur son emplacement on éleva l'église actuelle. Les habitants étaient paroissiens de Colonne.

Église : L'église, dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 15 août, est située sur une éminence dans une fort belle position. Elle est orientée et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur et de deux sacristies. Les murs du clocher et la flèche ne sont pas assez élevés. Les nefs sont plafonnées, très larges et peu longues. Le chœur est voûté en cul-de-four. On remarque dans cette église, un beau maître-autel en marbre blanc, exécuté en 1846, par Bouquin-Macaret, marbrier à Saint-Amour, sur les dessins de l'architecte Moreau.

Évènements divers : (Voir Colonne.)

Biographie : Ce village a vu naître : Adrien Machard, excellent médecin, auteur de plusieurs traités médicaux estimés, mort il y a 30 ans.